

- **Le DIOCESE** est une « portion du Peuple de Dieu » confiée à notre évêque (successeur des Apôtres), Mgr Dognin.
Notre diocèse de « QUIMPER et LEON » est désormais constitué de vingt nouvelles paroisses.

Notre paroisse est constituée des 22 communes de l'ancien doyenné, rassemblant 23 églises paroissiales communales.

- **La (nouvelle) PAROISSE**

C'est, *selon le droit de l'Eglise*, l'entité officielle de la vie de l'Eglise locale. Elle est sous **la conduite pastorale du curé, aidé par une Equipe Pastorale**.

Elle impulse une présence d'Eglise missionnaire, selon les trois fonctions vitales de l'Eglise :

- La transmission de la foi,
- La célébration du mystère de la foi,
- Le service du frère, en ce monde.

- **Les PÔLES PAROISSIAUX :**

Nos diverses rencontres de réflexion ont abouti au choix de **trois pôles paroissiaux sur le territoire paroissial : un au nord, un au centre et un au sud**.

Ces trois pôles correspondent aux communautés chrétiennes locales dans les directives diocésaines (mais sans délimitation géographique à l'intérieur de la paroisse)

En communion les uns avec les autres, sous l'impulsion du curé et de l'équipe pastorale, ces pôles donnent vie au projet pastoral de la paroisse (les trois fonctions de l'Eglise et leurs priorités locales qui en découlent).

- Leur vitalité viendra des diverses fraternités chrétiennes qui les constitueront.
Ces fraternités existent déjà sous bien des formes ; ce sont tous les groupes de paroissiens organisés...

Localement, visiblement et au plus près des habitants, ces pôles sont donc comme les instances de proximité qui favorisent la vocation et la mission des baptisés dans la vie quotidienne et le service du monde.

Ils vivent dans un souci d'unité, de communion pour la mission : **rendre l'Eglise proche, visible et au service des habitants**.

- La vitalité de chaque pôle trouve aussi sa source dans la messe du dimanche : les paroissiens se réunissent en **l'église principale de l'un des trois pôles paroissiaux (Plouzévéde, Landivisiau, Sizun)**.

Chacun des pôles est sous la responsabilité d'une **'équipe d'animation paroissiale du pôle' conduit par un binôme-animateur et responsable**, associé à la charge du curé et au travail de l'équipe pastorale.

- **EGLISES PAROISSIALES COMMUNALES :**

L'ensemble des églises (affectés au culte et propriétés communales) sont des lieux de présence visibles, accueillants pour tous : lieux ouverts et propices à la prière, au silence, à la paix.

Les chrétiens qui habitent nos communes sont les premiers responsables de leur église communale, en communion avec la vie du pôle et sous la responsabilité du curé.

Le souci matériel de chacune des églises communales est confié à un responsable (choisi parmi les paroissiens de la commune). C'est à lui que revient la charge de veiller au soin de l'église : ouverture, entretien, sacristie. Ce responsable est (au nom du curé et en lien avec lui) l'interlocuteur du maire et des services municipaux en ce qui concerne l'aspect matériel.

La vie chrétienne se célèbre dans toutes nos églises : prière commune à l'initiative des paroissiens, célébration des baptêmes et mariages, des obsèques chrétiennes, célébrations paroissiales non-eucharistiques (célébrations de catéchèse par exemple).

La messe du dimanche est, désormais et habituellement, célébrée en trois lieux fixes : Plouzévédé, Landivisiau et Sizun.

Ces églises que l'on pourrait appeler 'églises principales' rassemblent en trois pôles l'assemblée eucharistique du dimanche. Elles ne concentrent pas toute l'activité du pôle.

Chaque église communale célèbre annuellement sa fête patronale (fête du Saint Patron et éventuellement pardon de chapelle), planifiée et organisée dans le cadre de la vie de la paroisse.

- **Un nouveau Conseil pour les Affaires Economiques** voit le jour. Présidé par le curé et en lien avec l'Equipe Pastorale, il aura en charge la gestion de la paroisse. Dans sa phase actuelle de démarrage, il prépare le nouveau fonctionnement économique de la paroisse.
- **Une équipe liturgique paroissiale** est également constituée. Progressivement, elle portera le souci de la vie liturgique dans la paroisse, associée à tous les acteurs actuels.

La paroisse « SAINT TIVIZIAU - BRO LANDI » : une seule paroisse ... 23 églises paroissiales communales !

Paroissien de SAINT TIVIZIAU - BRO LANDI (et d'ailleurs...) chacun de nous doit se sentir

accueilli et 'chez soi' dans nos 23 églises !
